

Les Analyses du Centre Jean Gol



Analyse : Ouverture du câble à la concurrence

Olivier Colin

Novembre 2015

Administrateur délégué : Richard Miller

Directrice : Laurence Glautier

Directeur scientifique : Corentin de Salle

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles

Tél. : 02.500.50.40

cjg@cjg.be

Analyse : Ouverture du câble à la concurrence

L'objectif de cette note est de dresser un aperçu de la situation du marché des télécommunications en Belgique après la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui s'est prononcé en faveur du texte prévoyant l'ouverture du câble en Wallonie. Les consommateurs wallons vont donc pouvoir bénéficier, au même titre que les bruxellois et les flamands, de tarifs réduits dans un délai raisonnable grâce à l'amélioration de l'environnement concurrentiel. Un nouveau pas en avant vers l'ouverture du marché des télécommunications en Belgique dont nous pouvons nous réjouir.

Nous commencerons par une brève mise en contexte pour rappeler le fonctionnement du marché des télécommunications et son importance pour notre économie. Nous essayerons ensuite de mieux comprendre l'impact que peut avoir l'ouverture du câble à la concurrence. En particulier, celle-ci devrait avoir des répercussions économiques positives sur la Wallonie, avec une croissance de la demande sur le marché TV/Internet et des créations d'emplois directs et indirects (au sein d'un potentiel opérateur alternatif mais également chez les électriciens indépendants et autres sous-traitants).

1. LE MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS : UN SECTEUR TRÈS SPÉCIFIQUE

TECHNOLOGIE ET STRUCTURE DE COÛT

Lorsqu'on parle du secteur des télécommunications, l'infrastructure joue un rôle extrêmement important. Il est nécessaire de bien comprendre le fonctionnement du réseau et les coûts associés. Lorsqu'un fournisseur d'accès Internet souhaite être relié à l'utilisateur final, il doit parcourir un certain nombre de chemins au niveau de l'infrastructure. Un nouvel entrant sur le marché intégrera généralement un réseau existant. Le marché des télécommunications est caractérisé par des coûts fixes très élevés, et par conséquent des économies d'échelles considérables.

Par ailleurs, la structure de coût est marquée par les caractéristiques suivantes :

- Des coûts relativement faibles pour atteindre les consommateurs dans les zones urbaines avec une forte densité de population.
- Des coûts extrêmement élevés pour atteindre les consommateurs dans les zones rurales où la densité de population est faible.
- Des coûts fixes « irrécupérables » élevés qui constituent une barrière à l'entrée pouvant mener à une situation de monopole naturel.

Techniquement il existe deux possibilités pour se connecter à l'Internet fixe en Belgique : utiliser le réseau téléphonique de Proximus (anciennement Belgacom) ou le réseau câblé de distribution. Plusieurs fournisseurs d'accès Internet ont accès au réseau téléphonique de Proximus (de type ADSL1 ou VDSL2). Seuls les opérateurs historiques de télédistribution ont accès au réseau câblé.

Si le consommateur utilise le réseau téléphonique, la vitesse de connexion dépendra de la distance par rapport à la centrale téléphonique et la congestion du réseau. Si le consommateur utilise le réseau câblé, la vitesse de connexion dépendra du nombre de personnes raccordées à la même boucle à un moment donné.

LIBÉRALISATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le marché des télécommunications a connu une vague successive de libéralisation depuis la sortie du livre vert de 1987 jusqu'au paquet télécom de 2009, en passant par le paquet télécom de 2002.

Le « paquet télécom » comprends 5 grandes directives qui établissent un cadre réglementaire pour l'harmonisation des règles pour l'ensemble des réseaux de communications électroniques. Il introduit également des conditions dans lesquelles les Etats membres peuvent désigner un opérateur chargé du service universel, ou encore un mécanisme basé sur le droit de la concurrence pour réguler les opérateurs historiques. La révision de 2009 apporte quelques amendements concernant la sécurité des réseaux, la protection des consommateurs ou encore la neutralité des réseaux.

PRINCIPES COMMUNS AUX OPÉRATEURS

Les marges des entreprises de télécommunications sont sous pression depuis quelques années. Les opérateurs doivent faire face à trois grands challenges importants :

- L'ouverture des systèmes : les opérateurs doivent proposer des services accessibles pour tout utilisateur de telle sorte que ce dernier reste propriétaire de ses données.
- L'interopérabilité est un concept très important et est lié à l'utilisation possible pour un consommateur de réseaux concurrents.
- Enfin, la sécurité des données joue un rôle de plus en plus important, particulièrement depuis l'explosion des moteurs de recherche et des réseaux sociaux.

2. EVOLUTION DU MARCHÉ EN BELGIQUE

LE MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS EN BELGIQUE

Les télécommunications sont au centre de notre quotidien. Selon les chiffres de l'IBPT, 80% des ménages belges disposaient fin 2013 d'une connexion internet haut débit et 61,5% possédaient une télévision numérique interactive. Ils jouent également un rôle important pour nos entreprises et le développement de leurs commerces grâce entre autre aux plateformes d'e-commerce: 97% des entreprises belges ont accès à l'Internet et 48% des belges ont effectué en 2013 un achat en ligne.

Selon une étude réalisée par Arthur D. Little¹, les télécommunications contribuent à une augmentation de 15% de la productivité des petites et moyennes entreprises en leur permettant non seulement de réduire leurs coûts (7 % de gain de productivité) mais également d'augmenter

¹ Le Paysage télécom belge, 12 janvier 2015 disponible sur : http://www.adlittle.be/uploads/tx_extthoughtleadership/ADL_StudyonBelgianTelecomsector_Economy_French.pdf

leurs revenus (8% de gain de productivité). Ils contribuent également à la réduction des coûts de transport.

Le niveau de concurrence sur le marché des télécommunications en Belgique est relativement faible, à tel point que le consommateur se retrouve face à une offre extrêmement restreinte et des prix élevés. Le choix d'un opérateur fixe doit s'effectuer entre Proximus (dans tout le pays), Telenet en Flandres ou VOO en Wallonie (ou éventuellement Numéricable à Bruxelles). Dans la configuration actuelle, il est impossible pour un opérateur concurrent comme Mobistar de pouvoir pénétrer le marché des offres conjointes en proposant des packs (étant donné qu'ils ne disposent pas de réseaux fixes). Cette configuration pose un problème de concurrence et une situation de monopole qui doit être corrigée. L'infrastructure fixe se partage entre deux réseaux pouvant proposer les mêmes services : le câble et le réseau de Proximus. Depuis des années, les câblo-opérateurs ont accès au réseau de Proximus et utilisent ce réseau pour servir leurs clients professionnels. A l'inverse, l'ouverture du câble n'est pas encore effective (voir infra).

Concernant les parts de marché, Proximus possédait en 2012 une part de marché de 60% sur la téléphonie fixe et 44,4% pour les connexions fixes à large bande (contre 48,8% pour les câblo-opérateurs).

Le marché de la téléphonie mobile est quant à lui beaucoup plus ouvert et la concurrence est nettement plus importante à tel point que les prix ont diminué de manière importante ces cinq dernières années. En 2012, la part de marché de Proximus dans le mobile était de 40,3% contre 24,6% pour Base Company, 30,9% pour Mobistar et 4,2% pour Telenet.

Parmi les pays voisins, c'est en France que les niveaux de prix sont les plus faibles à l'heure actuelle. Selon une étude réalisée par l'IBPT, la Belgique se trouve dans la moyenne en termes de prix si on la compare avec les pays voisins (France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas). Toutefois, en ce qui concerne l'abonnement « triple play » (téléphonie fixe, Internet et télévision), la Belgique se trouve en avant dernière position dans le classement des pays voisins.

Il est important de préciser que bien que les prix restent élevés dans notre pays, la tendance est à la diminution depuis quelques années. Entre 2006 et 2013, les prix des services télécoms ont diminué globalement de 7%² et la part des services télécoms dans le budget des ménages est également plus faible qu'en 2006³.

COUVERTURE ET QUALITÉ DU RÉSEAU

La couverture des technologies DSL (combinaison de l'ADSL, de l'ADSL2+ et du VDSL) de Proximus est actuellement de 99,85% de la population⁴ tandis que la couverture du VDSL2 est de l'ordre de 90%. Les technologies cuivre DSL couvrent pratiquement l'entièreté des zones géographiques du pays.

² Source : Arthur D. Little (inclus dans services télécoms : téléphonie fixe, téléphonie mobile, internet et packs de télécommunications sans remise)

³ 3,24% en 2006 contre 2,96% en 2012 (Arthur D. Little)

⁴ Source : la Chambre des Représentants, document QRVA 54 038, disponible sur : <http://www.lachambre.be/QRVA/pdf/54/54K0038.pdf>

Toujours selon Proximus, la vitesse moyenne du VDSL serait aujourd'hui de l'ordre de 44 Mbps et près de 440.000 clients disposeraient d'une vitesse de connexion de 70 Mbps. Des investissements doivent être effectués pour le déploiement de la fibre optique qui permet d'obtenir des vitesses de connexion supérieure à l'ADSL classique. Il est important de noter que la vitesse de téléchargement dépend de la distance entre l'équipement installé chez le client et les équipements installés dans le réseau.

Il reste toutefois des zones géographiques pour lesquelles l'investissement est soit techniquement impossible, soit peu profitable. C'est particulièrement le cas pour la couverture des réseaux mobiles, qui dépend non seulement des caractéristiques géographiques de l'endroit en question mais également du type de construction des immeubles. Au niveau mondial, il est important de comprendre que les opérateurs de télécommunication génèrent en moyenne plus de deux tiers des investissements mais ne bénéficient que de moins d'un tiers de la valeur ajoutée. En Belgique, les opérateurs de télécommunication contribuent à 87% des investissements, 89% des taxes, 75% des emplois directs, mais ne génèrent que 59% du chiffre d'affaires.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Le « Digital agenda Scoreboard » de l'Union Européenne place notre pays à la première place de l'Union en matière de connectivité. Le seuil utilisé pour évaluer celle-ci est l'accès à une connexion internet fixe de 30Mbps. Toutefois, la Belgique reste absente des classements européens et mondiaux en ce qui concerne le déploiement de technologies comme la fibre optique, ce qui représente le prochain défi dans le déploiement de connexions fixes ultra-rapides.

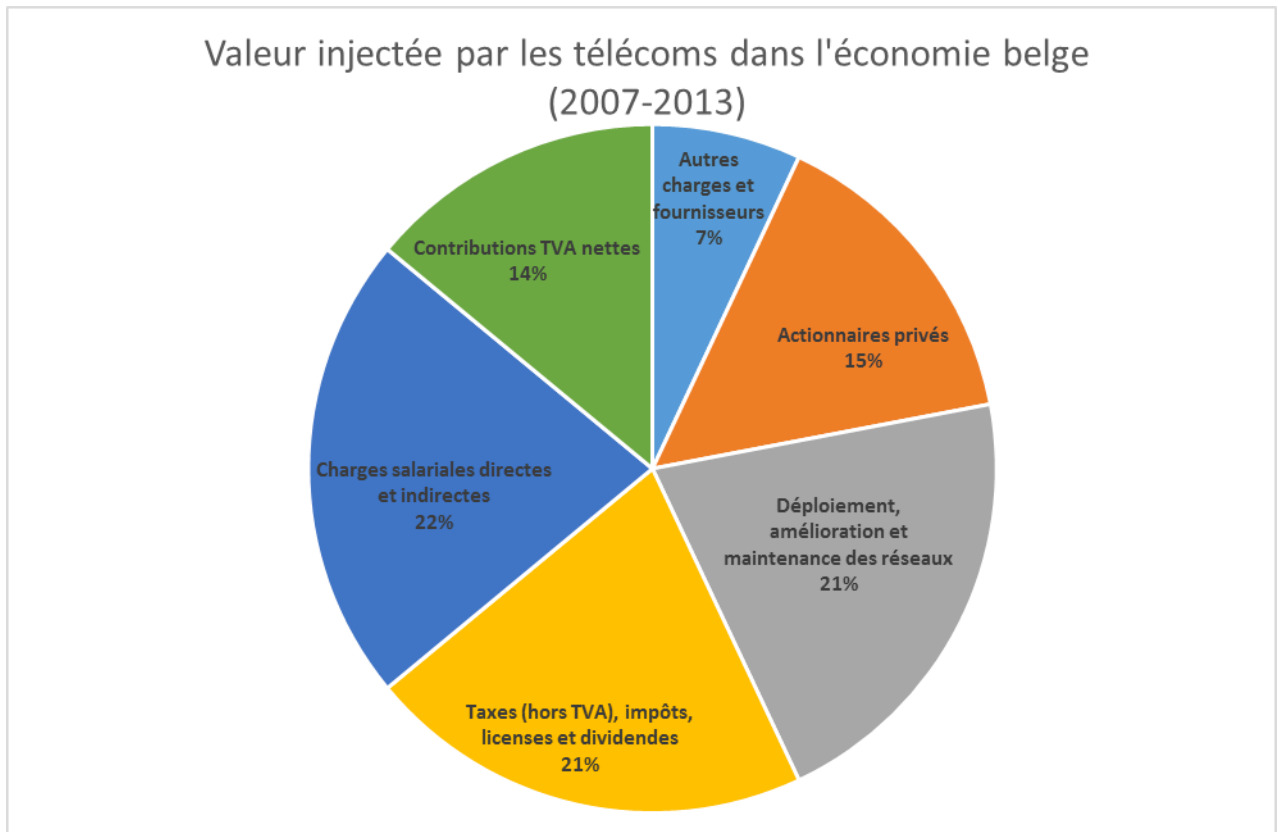
Si les connexions fixes à 30Mbps sont acceptables pour les usages actuels, celles-ci ne seront pas suffisantes pour faire face à la profonde évolution des modes de consommation en ligne, aussi bien sur le front des entreprises que sur celui des citoyens ou même des objets connectés.

Il faut par conséquent une volonté politique pour porter le développement des nouveaux usages et placer la Wallonie dans le peloton de tête du numérique au niveau européen. L'ouverture du câble est une condition indispensable pour atteindre cet objectif ambitieux.

Le secteur des technologies de l'information et de la communication représente 4,6% du PIB de notre pays et pèse près de 38.793 millions d'euros de chiffre d'affaires⁵. Par ailleurs, l'investissement dans l'infrastructure de télécommunication et les réseaux haut débit est extrêmement important pour la croissance économique de notre pays. Chaque euro investi dans ce domaine génère 3 euros de produit intérieur brut et 1,5 euros de recettes fiscales et sociales. On comprend dès lors l'importance des opérateurs de télécommunication dans le paysage économique de notre pays.

L'emploi est relativement stable dans le secteur depuis quelques années. En 2013, les cinq principaux opérateurs belges employaient plus de 28.000 équivalents temps plein. Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la valeur ajoutée des télécoms dans notre économie.

⁵ Source : SPF économie



Graphique : valeur injectée par les télécoms dans l'économie belge (total 45 milliards d'euros – Source : Arthur D. Little)

3. OUVERTURE DU CÂBLE À LA CONCURRENCE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

En juillet 2011, la CRC (c'est-à-dire l'IBPT, le CSA et le Medienrat) a décidé d'ouvrir le réseau des câblo-opérateurs en vue de favoriser la concurrence sur le marché.

L'institut belge des services postaux et des télécommunications a travaillé depuis 2011 sur les aspects tarifaires permettant l'entrée sur le marché du câble. Le cadre réglementaire pour l'ouverture du câble a été adopté le 12 décembre 2013 lors de la conférence des régulateurs du secteur des communications électroniques.

Par ailleurs, la Cour d'appel de Bruxelles a rejeté le 18 mai 2015 les arguments des opérateurs de câble Tecteo, Brutélé et Numéricable qui contestaient la régulation liée à l'ouverture du câble à la concurrence. Cette même Cour d'appel avait déjà rejeté en novembre 2014 le recours introduit par Telenet à l'encontre de l'ouverture de son réseau à la concurrence. La décision d'imposer aux câblo-opérateurs l'ouverture de leur réseau à la concurrence contre rétribution financière a donc été validée juridiquement. Il ne reste plus qu'à valider totalement les conditions de prix d'accès pour les concurrents potentiels.

Les aspects tarifaires de l'ouverture du câble avaient fait l'objet de décisions définitives en ce qui concerne les contributions de départ, les tarifs par ligne et les minima applicables sur les tarifs de détails. Toutefois, les candidats entrants ont considérés que le « prix de gros » imposé par le régulateur était beaucoup trop élevé et ne permettait pas de pouvoir pénétrer le marché de

manière rentable. C'est pourquoi le régulateur a effectué de nouveaux calculs et a présenté un nouveau prix d'accès, largement inférieur à celui de départ selon les produits.

Le projet de décision a été soumis au secteur pour consultation jusqu'au 23 juin 2015. Il sera ensuite notifié à la Commission Européenne. La décision finale et définitive devait tomber pour l'automne 2015 selon l'IBPT.

DERNIÈRES ÉVOLUTION DU DOSSIER : VOTE POSITIF AU CSA

Le CSA a voté jeudi dernier en faveur du texte avec 5 voix pour (dont la voix prépondérante du Président PS) et 5 voix contre.

Les arguments de Nethys (VOO) préconisant le statu quo sur le marché ne semblent pas peser lourds face aux nombreux avantages liés à l'ouverture du câble :

- Une innovation et une concurrence accrue qui auront pour conséquence d'augmenter la demande et la croissance sur le marché : les analyses montrent que le chiffre d'affaires TV devrait augmenter sur les prochaines années. L'intensification de la concurrence devrait contribuer à finaliser la digitalisation du marché, ce qui bénéficiera globalement aux câblo-opérateurs historiques (ils facturent le prix de gros ou profitent du réveil du marché en faisant l'acquisition de nouveaux clients).
- Un réseau ouvert permettrait à Nethys de mieux agréger la demande de l'ensemble du marché sur son réseau mis à niveau vers le très haut débit et de mieux amortir les investissements sur ses utilisateurs de détail et de gros. Cela permettrait par conséquent à Nethys d'améliorer la couverture des zones économiquement les plus difficiles à couvrir, contribuant ainsi à lutter contre la fracture numérique.
- L'impact sur les câblo-opérateurs historiques dépendra fortement des canaux d'acquisition (Proximus, conversion analogique digital ou câblo-opérateurs). Certains scénarios conduisent à un impact globalement neutre pour les câblo-opérateurs historiques (VOO et Telenet) : le chiffre d'affaires régulé perçu par ces derniers du fait du réveil du marché pourrait compenser la perte de chiffre d'affaires suite au départ de clients servis en propre (effet volume supérieur à l'effet marge sous certaines hypothèses).

4. CONCLUSION

Pour Conclure, on peut considérer que le dossier évolue positivement et que l'ouverture du câble décidée il y a plusieurs années devrait bientôt être opérationnelle et permettre à des opérateurs alternatifs comme Mobistar de proposer une offre câblée en Wallonie, poussant probablement les prix vers le bas. Une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat en Wallonie.